

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

Compte rendu de Comité Syndical Séance du 11 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze-mai, à 20h

Le Comité syndical, légalement convoqué en date du 29 avril 2021, s'est réuni exceptionnellement à la Salle communale de Coulmiers, en raison des conditions sanitaires, sous la Présidence de M. David CAMUS, Président.

Etaient présents :

M. Joël CAILLARD, Mme Florence BRICE, M. David CAMUS, M. Patrice AMARY, M. Régis SENEÉ, M. Aurélien RIVIERE, et M. Sébastien CHAUSSARD
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Mme Isabelle BOISSIERE, M. Thierry SEVIN, et M. Stéphane HURALT

Assistaient également à cette réunion : Mme PASSELANDE, secrétaire du SIAEP, et M. Christian DESSEMOND, délégué suppléant de la Commune de Coulmiers.

Madame Florence BRICE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL

Après lecture, le Comité Syndical approuve le procès-verbal de la réunion du 31 mars 2021.

SCHEMA DIRECTEUR : étude patrimoniale du réseau d'alimentation en eau potable

L'appel d'offre s'est achevé le 15 mars 2021, et le projet de rapport d'analyse des offres a été présenté par M. Pourriau, du CAP Loiret, le 15 avril dernier.

Ce rapport d'analyse fait apparaître que cinq entreprises ont fait acte de candidature :

- ADM Conseil (Orléans - 45)
- ARTELIA (Choisy le Roi – 94)
- SOGETI INGENIERIE (Bois Guillaume – 76)
- GENIE DE L'EAU (Vandoeuvre les Nancy – 54)
- Et SAFEGE (Fleury les Aubrais – 45)

Selon le règlement de consultation, le critère du prix compte pour 40 % de la note (sur le rapport d'analyse, ils varient de 72 659 € HT à 124 800 € HT), et la valeur technique pour 60% de la note.

Après examen des candidatures, il a été attribué des notes, et le classement suivant est proposé :

- | | |
|------------------------|-----------|
| 1. Génie de l'eau : | 41 points |
| 2. ADM Conseil : | 39 points |
| 3. SAFEGE : | 38 points |
| 4. ARTELIA : | 37 points |
| 5. SOGETI INGENIERIE : | 33 points |

Après débat, il est décidé :

- D'attribuer le marché de l'étude patrimoniale et SDAEP à l'entreprise GENIE DE L'EAU, pour un montant HORS TAXE de SOIXANTE SEIZE MILLE SEPT CENT EUROS (76 700 € HT soit TTC 92 040,00 €).
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires relatifs à ce marché, et prendre toutes décisions concernant la passation, l'exécution et les règlements, ainsi que tout avenant.

Accord du Comité syndical à l'unanimité.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

La subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a été demandée, et le dossier a été déclaré complet.

Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable de la région HUISSEAU - GEMIGNY

DEMATERIATION : Contrôle de légalité et budget

L'entreprise SEGILOG propose un abonnement de 3 ans, au tarif annuel de 105,00 HT, et des frais de mise en service à 500,00 € HT.

M. Camus a demandé à revoir ces tarifs à la baisse ; on attend une nouvelle proposition.

La décision sera prise lors d'une séance ultérieure.

QUESTIONS DIVERSES

- Branchement neuf à Rozières en Beauce : une demande de branchement a été faite pour le raccordement au réseau d'eau à un jardin potager, située en zone agricole.
- Commune de St Sigismond : un compteur inaccessible doit être déplacé. Voir si on peut le mettre sur le trottoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.